

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudaises de type HES

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil l'exposé des motifs et projet de décret portant sur le Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudaises de type HES. L'enseignement, la recherche appliquée et développement (Ra&D), la contribution à la société et la politique institutionnelle sont au coeur de ce plan stratégique.

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan d'intentions cantonal (PIC) 2017-2020 des hautes écoles vaudaises de type HES. Le PIC présente les axes stratégiques de la politique cantonale en faveur des six hautes écoles vaudaises de type HES pour la période 2017-2020 : la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), la Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL), la Haute école d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), la Haute école de la santé La Source (HEdS La Source), la Haute école de travail social et de la santé (EESP) et la Haute école de musique Vaud Valais Fribourg (HEMU). Le PIC constitue la contribution du Conseil d'Etat à la convention d'objectifs de la HES-SO, qui sera élaborée d'ici la fin de l'année 2015.

Le PIC s'inscrit dans une démarche transversale du Conseil d'Etat, qui vise à développer une stratégie harmonisée de promotion de la place académique cantonale. Dans ce sens, les objectifs proposés pour les hautes écoles vaudaises de type HES s'inscrivent dans une vision plus large, élaborée par le Département, qui inclut la politique approuvée par le Grand Conseil dans les plans stratégiques pluriannuels de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Ainsi, comme pour ces derniers, le PIC s'articule autour de quatre axes stratégiques: l'enseignement, la Ra&D, la contribution à la société et la politique institutionnelle. Chacun de ces axes est décliné en objectifs dont la mise en oeuvre est précisée dans des actions concrètes. Enfin, des indicateurs permettront de mesurer le degré de mise en oeuvre des objectifs.

Les objectifs liés au premier axe, la formation, font référence à la spécificité de la formation HES. Conformément à leur vocation, les hautes écoles vaudaises de type HES doivent offrir des formations orientées vers la pratique, qui répondent aux

aspirations des futurs étudiants et aux besoins des employeurs. Il est aussi important que les HES renforcent les collaborations avec les autres types de hautes écoles et profitent de l'avantage offert par la richesse du paysage de formation vaudois.

Le deuxième axe concerne la recherche effectuée au sein des HES, qui comprend une forte orientation pratique. Le Conseil d'Etat souhaite que les hautes écoles vaudoises de type HES poursuivent leurs efforts dans le développement de la Ra&D et participent au développement de l'innovation, grâce à leur caractère appliqué et par les synergies qui les lient aux milieux professionnels.

Pour l'axe contribution à la société, le Conseil d'Etat met l'accent sur deux objectifs. Le premier est le renforcement et la promotion de l'offre de formation dans les domaines où il y a une pénurie de main-d'oeuvre, c'est-à-dire les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences de la nature, techniques) et de la santé. Le deuxième objectif vise la valorisation de l'expertise des hautes écoles, par le renforcement de l'offre de prestations de service et la vulgarisation des résultats de recherche.

Enfin, en ce qui concerne la politique institutionnelle, le Conseil d'Etat vise la consolidation institutionnelle des hautes écoles vaudoises de type HES, dans le cadre de l'autonomie accordée par la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES. Il soutient également le renforcement des échanges, tant par la coopération nationale et internationale, que par la mobilité des étudiants et du personnel.

L'exposé des motifs et projet de décret portant sur le Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudoises de type HES est maintenant soumis au Grand Conseil pour adoption, selon les dispositions prévues dans la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (art. 14, al. 2).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2015

DFJC Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur, 021 316 94 71 Lukas Baschung, directeur opérationnel en charge des hautes écoles, 021 316 94 98

Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudoises de type HES